

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 61

présenté par

M. Lellouche, M. Goujon, M. Ciotti, M. Voisin, M. Vitel, M. Sermier, M. Straumann, M. de La Verpillière, M. Lazaro, Mme Arribagé, M. Gandolfi-Scheit, Mme Schmid, M. Aubert, M. Furst, Mme Genevard, M. Abad, M. Hetzel, M. Salen et M. Marsaud

ARTICLE 20

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« dans la limite de trois présentations par semaine, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour les mêmes raisons de dangerosité, cet amendement supprime la limite de trois présentations par semaine dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, afin d'imposer un contrôle quotidien sur les personnes revenues du djihad... lequel djihad ne reconnaît ni les weekends ni les jours fériés.